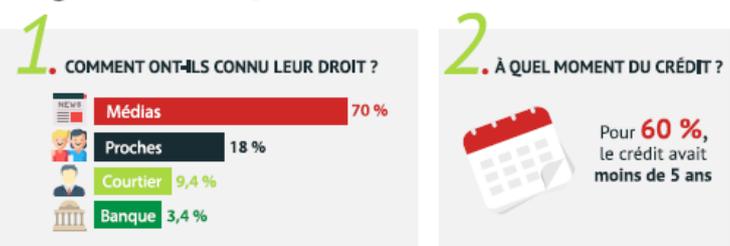


Sondage Magnolia.fr

Un bilan mitigé un an après l'ouverture du marché de l'assurance crédit immobilier

RÉSILIATION ANNUELLE DE L'ASSURANCE EMPRUNTEUR : Pourquoi ont-ils passé le cap ?

Magnolia.fr a interrogé **3 000 de ses clients** pour comprendre !



Depuis le 1er janvier 2018, les particuliers ayant contracté un prêt immobilier peuvent renégocier leur assurance-crédit en faisant jouer la concurrence pour payer moins cher ou disposer de contrats sur-mesure. Cette solution est non négligeable pour gagner du pouvoir d'achat et réaliser jusqu'à 15 000 euros d'économies sur toute la durée du crédit. Quel bilan peut-on dresser de cette mesure, un an après l'entrée en application de la loi Bourquin.

Un recours plus faible qu'attendu à la délégation d'assurance

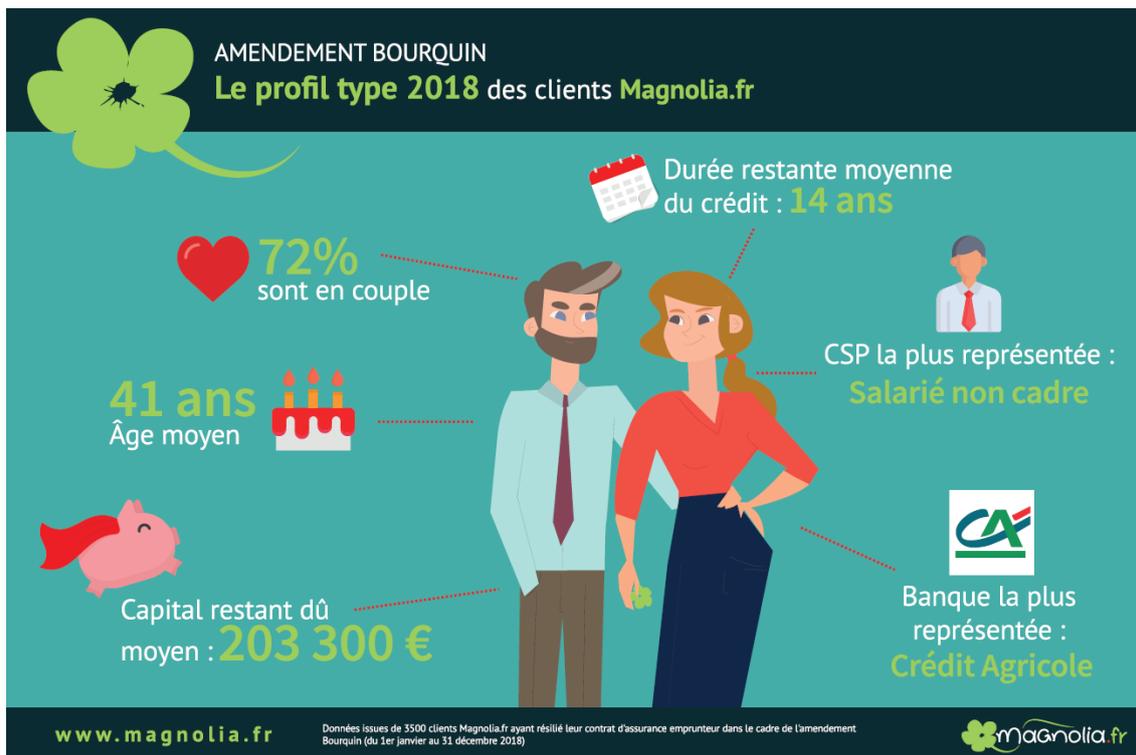
Cependant, un an après l'entrée en vigueur de la loi Bourquin, le bilan est quelque peu mitigé. Le manque d'information et de pédagogie s'est traduit par un nombre limité de particuliers ayant eu recours à la délégation d'assurance, souvent par méconnaissance des possibilités de renégociation qui leur étaient offertes. Pourtant, interrogés en mars 2018 par Magnolia.fr, 78% des propriétaires ayant contracté un prêt immobilier s'affichaient favorables à l'idée de profiter de la loi Bourquin pour changer d'assurance-emprunteur.

« Depuis la loi Lagarde de 2010, nous constatons que les banques n'informent pas suffisamment

leurs clients de leur droit et les dissuadent parfois de recourir à la délégation. Cette situation se traduit donc par un mauvais accompagnement des particuliers et par des pratiques douteuses des banques visant à refuser de manière illégitime un grand nombre de demandes de délégation d'assurance (courriers de refus aberrants, allers/retours incessants entre la banque et l'emprunteur, dépassement des délais de réponse...). Un contrôle plus intensif de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) afin de s'assurer que les banques jouent bien le jeu serait une

solution efficace. Quant à la pédagogie sur le changement d'assurance-emprunteur, elle restera primordiale et devra encore être renforcée », déclare Astrid Cousin, porte-parole de Magnolia.fr.

Qui est passé à l'acte ?



Malgré le recours plus faible qu'attendu des particuliers à la délégation d'assurance, Magnolia.fr a déjà couvert 3500 personnes dans le cadre de l'amendement Bourquin. Pour mieux comprendre le marché, Magnolia.fr s'est intéressé aux raisons qui ont poussé les emprunteurs à franchir le pas en 2018 et a dressé leur profil-type, en se fondant sur une base de données de 3500 dossiers clients.

Les hommes (54%) ont été légèrement plus nombreux que les femmes (46%) à avoir recours à cette possibilité, mais on retiendra surtout que 72% des dossiers de délégation d'assurance concernent des couples, et que l'âge moyen des emprunteurs est de 41 ans.

En moyenne, les particuliers ont demandé à résilier leur assurance 4 à 5 ans après la signature de leur contrat d'emprunt immobilier, bien que de fortes disparités s'observent. La durée restant de leur crédit était en moyenne de 14 ans, pour un capital restant dû de 203.300 euros.

Les personnes ayant eu recours à l'amendement Bourquin sont principalement des salariés cadres (31%) et non cadres (38%), auxquels s'ajoutent également les fonctionnaires cadres (8%) et non cadres (7%). Les artisans, commerçants et agriculteurs sont au contraire sous-représentés par rapport à la moyenne des emprunteurs.

On notera également que 30% des emprunteurs ayant résilié leur assurance-emprunteur pour faire jouer la concurrence provenait du Crédit Agricole, suivi de la Caisse d'Épargne (15,4%), du Crédit Mutuel (10,5%), de la Banque Populaire (9%), du LCL (8%), de La Banque Postale (6,35%), de BNP Paribas (6,32%) et de la Société Générale (6%).

Des économies substantielles, mais des banques réticentes

Magnolia.fr a sondé ses clients pour mieux comprendre ce qui les a amenés à franchir le pas de la délégation d'assurance. 152 personnes ont répondu à cette enquête qui apporte des enseignements intéressants.

En premier lieu, 87% des répondants affirment avoir décidé de changer d'assurance-emprunteur pour réaliser des économies. La motivation a donc été principalement financière, un chiffre cohérent avec le fait que 91% des répondants étaient des emprunteurs avertis et connaissaient au préalable le coût mensuel de leur assurance-crédit. Ainsi, 30% des personnes ayant changé d'assurance ont réalisé plus de 5.000 euros d'économies par ce moyen, et 42% ont économisé entre 1.000 et 5.000 euros.

76% des répondants affirment ne pas avoir eu de réticence à résilier leur contrat : les personnes qui se sont lancées dans cette démarche étaient donc peu attachées à leur établissement bancaire. On notera en ce sens que 7% des répondants déclarent avoir surtout changé d'assurance de prêt parce qu'ils en avaient « marre de leur banque ou des banques en général » et que 6% d'entre eux ont franchi le pas pour bénéficier d'une couverture mieux personnalisée.

Enfin, de manière très intéressante, 21% des personnes passées par la délégation d'assurance affirment que les démarches se sont déroulées « facilement », « plutôt bien » dans 49% des cas et « difficilement » pour les 30% restant, principalement du fait que leur banque était réticente.

L'accompagnement des emprunteurs dans toutes les étapes de la résiliation est indispensable afin de passer en délégation sans encombre. Il va certainement falloir encore un peu de temps avant que les emprunteurs décident plus massivement de bénéficier de ce droit relativement récent. Il faut par ailleurs continuer d'informer les emprunteurs, les accompagner durant toutes leurs démarches, mais surtout répondre rapidement aux banques qui ne jouent pas le jeu en refusant à leurs clients leur liberté de choix.

Contacts presse

Zarema Kanieva

zkanieva@fargo.agency

01 44 82 66 75

Astrid Cousin

astrid.cousin@magnolia.fr

06 77 99 53 05

A propos de Magnolia.fr

Grâce à son important réseau de banques, courtiers en crédit immobilier, de conseillers en gestion de patrimoine et de ses prestigieux partenaires (Swiss Life, Spheria, Générali, April, Cardif, MetLife, AXA, Afi-Esca), Magnolia.fr offre à ses clients une expertise gratuite dédiée à l'assurance de prêt. N°1 indépendant en assurance emprunteur sur internet, la société gère plus de **100 000 assurés** dont près de **17 000 nouveaux par an**. Chaque année, via ses sites marchands BtoB et BtoC, plus de **240.000 demandes** de simulation sont traitées par ses **50 experts** en assurance de crédit immobilier. Ils guident ses futurs emprunteurs dans leurs choix afin de leur permettre de réaliser d'importantes économies tout en bénéficiant des meilleures garanties.

Pour plus d'informations : <http://www.magnolia.fr>